

FFS
Réglementation - Ski de Fond
MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES 2022-23

Organisation des courses nationales

4.1.4 Inscriptions

- Les inscriptions pour les événements nationaux doivent obligatoirement parvenir à l'organisateur par WEBFFS via les accès des comités de ski. Les inscriptions qui seront effectuées par les accès clubs seront refusées et les athlètes concernés ne pourront pas prendre le départ.
Cette procédure ne concerne pas les événements nationaux U15, pour laquelle les athlètes sont inscrits par les clubs.
- Les dates limites d'inscription et les horaires de confirmation à respecter seront indiqués dans l'invitation. Le non-respect de ces consignes peut entraîner un rejet des inscriptions et/ou une amende de 50€ au bénéfice de l'organisateur.

Seuls les licenciés Compétiteurs de la FFS sont autorisés à s'inscrire. Une vérification des licences pourra être effectuée par le DT.

4.1.5 Surclassements

Il est possible de faire une demande de surclassement d'un athlète pour répondre à des éventuels objectifs de sélection pour des événements internationaux. Cette demande doit être motivée et justifiée. Elle doit faire l'objet d'un mail au Responsable des circuits nationaux – Anaël HUARD (anaelhuard@yahoo.fr) avant la date limite des inscriptions.

C'est uniquement avec l'accord de la FFS que ce surclassement sera possible.

Ce protocole ne s'applique pas aux épreuves suivantes, pour lesquelles il est possible d'effectuer des surclassements sans demande particulière, mais en respectant les règles suivantes :

- Championnats de France de relais par club : un surclassement par équipe est autorisé, sauf pour les U13 en U15.
- Épreuves par équipe par comité : un surclassement par équipe est autorisé, sauf pour les U15 en U16.

Un surclassement consiste à courir dans la catégorie directement supérieure, sauf lors des épreuves par équipes dans lesquelles les catégories U16 et U18 sont regroupées. Dans ce cas, il sera possible pour un U16 de courir en U20.

Règlement Championnats de France : EN INTEGRALITE

CNVV et Championnats de France de ski de fond d'été

- Deviennent « pluriannuels ».

Règlement SNT : EN INTEGRALITE

Formats particuliers : EN INTEGRALITE

Protocoles de départ : EN INTEGRALITE

Charte de fartage

Cette charte fait partie intégrante du règlement des compétitions citées ci-dessus. Elle devra avoir été signée par les Présidents des structures et par tous les encadrants d'athlètes participant à des compétitions inscrites au calendrier national ski de fond spécial. Ainsi, la FFS collectera avant la première épreuve de l'hiver, la charte signée par chacun des Comités de ski présents sur les compétitions citées ci-dessus. De même, les Comités de ski ont la responsabilité de collecter les chartes signées par chacun des clubs de leur territoire présents sur les compétitions citées ci-dessus, et s'en portent garants.

Challenge National U15 et Championnats de France des clubs

Un fart liquide sera appliqué par l'organisateur à chaque concurrent au départ de l'épreuve.

Calcul des points

Il est décidé d'appliquer la pénalité forcée à 90 pour les U16, et de procéder au calcul normal des points à partir de U18.